



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Denis Charette.

Le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

268/04-07-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à l'ajournement du 11 juillet 2016 à 16 h 30, à savoir :
 - D.1 Adoption du Règlement numéro 278 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve
 - E.9 Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour un mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet de la grange rouge
 - I.2 Demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité, d'Emploi et Développement social Canada visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la salle Sainte-Véronique
 - I.3 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) pour refaire de nouveaux terrains de tennis au parc Liguori-Gervais dans le secteur L'Annonciation

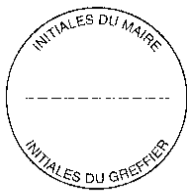
Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016
3. Motion de condoléances suite au décès de M. F. Louis Lanzon, maire de la Municipalité de Lac-Saint-Paul
4. Motion de condoléances suite au décès de M. Alain Desjardins de Rivière-Rouge

Période de questions du public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Autorisation d'utilisation d'une portion de l'emprise de la montée du Galet dans le secteur L'Annonciation et entente entre les parties (741, rue L'Annonciation Sud)
2. Modification du poste « inspecteur en bâtiment et environnement » – Modification à la résolution numéro 131/07-04-15
3. PIIA 2016-40009 / PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales (1425, rue L'Annonciation Sud)
4. PIIA 2016-40010 / PIIA-03 s'appliquant aux sommets et versants de montagnes (910, chemin du Lac-Jaune)
5. PIIA 2016-40011 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (1850, boulevard Fernand-Lafontaine)

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

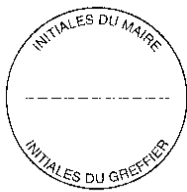
1. Adoption du Règlement numéro 278 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve – **reporté**

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2016-04 – Fourniture d'un camion diesel neuf 10 roues année 2016 avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve 4 saisons – Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2016-05 sur invitation – Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver
3. Appel d'offres numéro 2016-06 sur invitation – Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018
4. Appel d'offres pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville
5. Mandat professionnel à une firme d'architectes pour des travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
6. Appel d'offres numéro 2016-07 sur invitation – Travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
7. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour un mandat professionnel à une firme d'arpenteurs-géomètres pour la production de descriptions techniques et de plans de l'assiette de certains chemins dans le secteur Sainte-Véronique
8. Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs-géomètres pour la fourniture d'un plan et de descriptions techniques pour le projet d'échange de terrains entre la Ville et la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge
9. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour un mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet de la grange rouge – **reporté**

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 88, 68, 96, 118, 131 et 174 – Résolution de concordance et de courte échéance
 - 88 : achat d'un camion autopompe-citerne neuf
 - 68 : travaux de modifications à l'électricité, de prolongement d'aqueduc et de desserte d'égout domestique et d'autres travaux au Camping Sainte-Véronique
 - 96 : travaux sur des chemins dans le secteur Sainte-Véronique
 - 118 : travaux d'aménagement du centre-ville et travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation
 - 131 : travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique
 - 174 : acquisition de véhicules et d'équipements
2. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2016
3. Travaux sur des chemins – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 250
4. Autorisation de dépenses pour des représentants mandatés pour remplacer la mairesse lors de deux (2) activités
5. Réaffectation de personnel – Emplois d'été – Modification de la résolution numéro 145/04-04-16
6. Embauche de personnel
7. Changement de classe pour une personne salariée et modification au titre d'emploi
8. Changement de classe pour une personne salariée et modification au titre d'emploi
9. Mesures disciplinaires à une personne salariée
10. Projet d'échange de terrains entre la Ville et la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge dans le secteur Sainte-Véronique – Suivi à la résolution du 14 juin 2016 de la Fabrique
11. Versement de la moitié de l'indemnité d'expropriation
12. Mandat pour l'embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Permission à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur la rue Robidoux et sur une partie de la rue Moffette dans le secteur Sainte-Véronique
2. Contrat de service entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Ville de Rivière-Rouge – Dégel/déneigement d'une partie du boulevard Fernand-Lafontaine
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour le remplacement de la descente arrière de la salle Sainte-Véronique
4. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'achat d'une tondeuse commerciale

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Tarification pour l'utilisation de la piscine par le Centre du Florès et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides
2. Demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité, d'Emploi et Développement social Canada visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la salle Sainte-Véronique – **reporté**
3. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) pour refaire de nouveaux terrains de tennis au parc Liguori-Gervais dans le secteur L'Annonciation – **reporté**
4. Appropriation du surplus accumulé pour les travaux d'installation de la barrière au Camping Sainte-Véronique – Modification de la résolution numéro 200/02-05-16
5. Appropriation du surplus de la Ville pour un mandat professionnel pour la réalisation d'une étude des sols nécessaire avant la mise en place de cinq (5) toilettes sèches sur la partie montagne au camping municipal

J DIVERS

1. Tournoi de golf annuel 2016 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRNV) du 29 août 2016
2. Appui – Demande de soutien à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS)
3. Appui – Démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le dossier de reconnaissance de réserve naturelle sur des propriétés privées

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

269/04-07-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

270/04-07-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

MOTION DE CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS DE M. F. LOUIS LANZON, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL

Il est proposé à l'unanimité par tous les membres du conseil :

Que le conseil offre ses sincères condoléances à la famille et aux amis du maire de la Municipalité de Lac-Saint-Paul, M. F. Louis Lanzon, décédé le 1^{er} juin 2016, à l'âge de 78 ans à l'hôpital Sacré-Cœur à Montréal, des suites d'un incident survenu le 17 mai dernier.

Que le conseil désire souligner sa très grande implication auprès de la communauté de Lac-Saint-Paul et son implication dans divers comités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

271/04-07-16

MOTION DE CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS DE M. ALAIN DESJARDINS DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé à l'unanimité par tous les membres du conseil :

Que le conseil offre ses sincères condoléances à la famille et aux amis de M. Alain Desjardins, époux de Danielle Boisvert et père de Frédéric et Cynthia Desjardins de Rivière-Rouge, décédé le 15 juin 2016, à l'âge de 58 ans au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL), hôpital de Rivière-Rouge,

Que le conseil désire souligner sa très grande implication durant quatorze ans comme commissaire d'école pour les secteurs L'Annonciation et Marchand.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance, il est 20 h 17.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

272/04-07-16

AUTORISATION D'UTILISATION D'UNE PORTION DE L'EMPRISE DE LA MONTÉE DU GALET DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION ET ENTENTE ENTRE LES PARTIES

CONSIDÉRANT que les lots plus amplement connus et désignés comme étant le lot 266 et une partie du lot 3 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation dans la circonscription foncière de Labelle, situés au 721 et 741, rue L'Annonciation Sud, et portant le matricule numéro 9941-61-6211 (ci-après appelé la Propriété), appartiennent à la compagnie « Gestion Marton inc. » et sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT qu'une demande d'empiètement dans l'emprise de la montée du Galet a été déposée pour la Propriété;

CONSIDÉRANT que la portion de terrain servirait de stationnement pour les clients des commerces situés au 741, rue L'Annonciation Sud;

CONSIDÉRANT que la bande gazonnée existante sera prolongée dans l'emprise de la montée du Galet afin de séparer la surface de roulement du terrain de stationnement;

CONSIDÉRANT que le seul autre endroit possible pour aménager un terrain de stationnement serait à l'arrière du bâtiment, ce qui ne serait pas pratique pour les clients;

CONSIDÉRANT que le refus de cet empiètement aurait comme conséquence que cette utilisation de l'emprise de la rue à des fins de stationnement aurait tout de même lieu, mais sans que le prolongement de la bande gazonnée soit exigé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise l'empiètement du stationnement tel que démontré sur le plan numéro 66 517-B daté du 14 juin 2016, dossier 16-122, minute 6 781, préparé par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, du Groupe Barbe & Robidoux SAT.

Qu'advenant que la Ville ait besoin de cette portion de terrain pour une utilisation quelconque, le propriétaire devra trouver un autre emplacement pour son terrain de stationnement.

Que la bande gazonnée soit aménagée aux frais de la compagnie « Gestion Marton inc. ».

Que la Ville de Rivière-Rouge se dégage de toute responsabilité quant à tout incident qui pourrait survenir sur cette portion de terrain.

Que Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Qu'une entente d'occupation et d'empiètement intervienne entre la Ville de Rivière-Rouge et la compagnie « Gestion Marton inc. » en lien avec la présente résolution d'autorisation d'utilisation.

Que Mme Déborah Bélanger, mairesse, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, soient autorisés à signer l'entente d'occupation et d'empiètement, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, soit mandaté pour assurer le suivi de ladite entente d'occupation et d'empiètement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

273/04-07-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

MODIFICATION DU POSTE « INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT » - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 131/07-04-15

CONSIDÉRANT qu'au dernier paragraphe de la résolution numéro 131/07-04-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2015 il est stipulé « que dans tous les règlements et dans tous les documents faisant référence au terme « inspecteur en bâtiment et environnement », celui-ci soit remplacé par le terme « officier en bâtiment ou en environnement ou en urbanisme »;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de cette résolution numéro 131/07-04-15, le conseil municipal, par la résolution numéro 449/07-12-15 adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2015, a embauché Mme Karine Alarie au poste à temps complet d'officier senior, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter le terme « officier senior » au dernier paragraphe de la résolution numéro 131/07-04-15;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer tout le texte de la résolution numéro 131/07-04-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2015, par le texte suivant :

« De remplacer le poste « inspecteur en bâtiment et environnement » par les trois (3) postes suivants :

- officier en bâtiment (statut poste régulier à temps complet);
- officier en environnement (statut poste régulier à temps partiel);
- officier en urbanisme (statut poste régulier à temps partiel).

D'approuver chacun des statuts et chacune des descriptions de tâches telles que présentées par le Service d'urbanisme et d'environnement et la direction générale.

Que dans tous les règlements et dans tous les documents faisant référence au terme « inspecteur en bâtiment et environnement », celui-ci soit remplacé par le terme « officier en bâtiment ou en environnement ou en urbanisme *ou officier senior.* ».

ADOPTÉE

274/04-07-16

PIIA 2016-40009 – PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 1425, rue L'Annonciation Sud, soit sur les lots 45-A-1 et 45-A-2, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, et qui est identifiée par le matricule numéro 9940-66-9494;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur le mur en façade au commerce « Taxi Étoile du Nord »;

CONSIDÉRANT que l'enseigne actuelle est dérogatoire et installée sans permis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que la superficie totale de l'enseigne en façade est de 0,42 mètre carré;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-14 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-14 sont définies aux articles 8.17 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) estiment que le projet respecte en général les objectifs et critères du PIIA -02 s'appliquant aux portes d'entrées principales soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée aux portes d'entrées principales au centre-ville du secteur L'Annonciation et à la porte d'entrée du noyau villageois du secteur Sainte-Véronique, en fonction des différents critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-29/16.06.28 du CCUE de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 28 juin 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur le mur en façade audit commerce, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

275/04-07-16

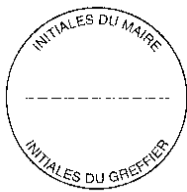
PIIA 2016-40010 – PIIA-03 S'APPLIQUANT AUX SOMMETS ET VERSANTS DE MONTAGNES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-03, s'appliquant aux sommets et versants de montagnes, a été présentée pour la propriété située au 910, chemin du Lac-Jaune, soit sur les lots 34-6-1, 34-6-2 et 34-6-3, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Marchand, et qui est identifiée par le matricule numéro 9740-91-2010;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation, l'aménagement, le cadre bâti et la construction de quatre (4) chalets locatifs avec un bâtiment d'accueil;

CONSIDÉRANT qu'en fonction du plan projet d'implantation comprenant le profil de la route 117 et du chemin du Lac-Jaune de l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, du 13 juin 2016, les chalets ne seront ni visibles du chemin du Lac-Jaune ni de la route 117, certains en raison de la végétation actuelle sur le terrain et d'autres en raison de leur implantation projetée;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone RU-21 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que les opérations cadastrales, l'implantation des bâtiments, l'aménagement du terrain et le cadre bâti doivent respecter l'objectif général de ce PIIA, soit d'assurer la protection et la mise en valeur de certains secteurs à intérêt particulier, notamment les sommets et versants de montagnes. Le règlement vise à orienter la forme et l'aménagement des terrains, le tracé des rues, l'implantation et l'intégration architecturale des bâtiments de façon à minimiser l'impact sur le milieu naturel (exemples : abattage des arbres, travaux de remblai/déblai) sur ces dits sommets et versants de montagnes;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) estiment que le projet respecte en général les objectifs et critères du PIIA-03 s'appliquant aux sommets et versants de montagnes, soit :

- l'objectif 2 : harmoniser **l'implantation des bâtiments et l'aménagement du terrain** avec l'environnement naturel, en respectant les différents critères édictés au règlement;
- l'objectif 3 : harmoniser les éléments du **cadre bâti** avec l'environnement naturel, en respectant les différents critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-30/16.06.28 du CCUE de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 28 juin 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant l'implantation, l'aménagement, le cadre bâti et la construction de quatre (4) chalets locatifs avec un bâtiment d'accueil, conformément audit plan projet d'implantation et conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

276/04-07-16

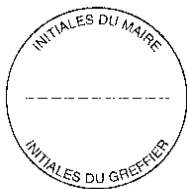
PIIA 2016-40011 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 1850, boulevard Fernand-Lafontaine, soit sur une partie du lot 18-1, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, et qui est identifiée par le matricule numéro 2053-68-3321;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau en remplacement de l'actuelle, pour deux (2) services offerts dans le même bâtiment « Caisse Desjardins de la Rouge et Accueil Parc Régional du réservoir Kiamika » situé au 1850, boulevard Fernand-Lafontaine, le tout en remplacement des deux (2) enseignes actuelles;

CONSIDÉRANT qu'une première demande fut analysée lors du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) du 10 juin 2015 visant l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau et également une à plat sur le bâtiment, le tout en remplacement des deux (2) enseignes actuelles;

CONSIDÉRANT que l'enseigne à plat sur le bâtiment suivra ultérieurement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que l'enseigne sur poteau sera installée entièrement sur la propriété en cour avant;

CONSIDÉRANT que la superficie totale de l'enseigne projetée est de 0,48 mètre carré;

CONSIDÉRANT que les couleurs, la forme et les matériaux sont conformes à l'ensemble des dispositions prévues aux articles 8.17 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-08 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) estiment que le projet respecte en général les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville ou noyau villageois, en fonction des différents critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-31/16.06.28 du CCUE de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 28 juin 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau auxdits commerces, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

277/04-07-16

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-04 – FOURNITURE D'UN CAMION DIESEL NEUF 10 ROUES ANNÉE 2016 AVEC DES ÉQUIPEMENTS NEUFS DE DÉNEIGEMENT ET UNE BENNE NEUVE 4 SAISONS – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2016-04 pour la fourniture d'un camion diesel neuf 10 roues année 2016 avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve 4 saisons, le résultat de l'ouverture des soumissions du 30 juin 2016 à 14 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission (prix forfaitaire) incluant la livraison et les taxes applicables (TPS et TVQ)
Camion Freightliner Mont-Laurier inc. Le 30 juin 2016 à 12 h 46	275 742,42 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification de la conformité de la seule soumission reçue effectuées par la greffière adjointe et le directeur du Service des travaux publics de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge adjuge le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion diesel neuf dix (10) roues année 2016 de marque Freightliner modèle 114 SD avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve quatre (4) saisons et leur contenu, incluant l'installation desdits équipements neufs et de ladite benne neuve et leur contenu sur le camion neuf 2016, au soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Camion Freightliner Mont-Laurier inc. », pour un montant total de 275 742,42 \$ incluant les taxes applicables (239 828,17 \$ plus les taxes applicables), soit un coût net de 251 789,60 \$, le tout selon leur soumission datée du 30 juin 2016.

Que la fourniture et la livraison du camion diesel neuf dix (10) roues année 2016 de marque Freightliner modèle 114 SD, avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve quatre (4) saisons et leur contenu, soient réalisées conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2016-04 de la Ville datés du 7 juin 2016 incluant l'addenda numéro 1 daté du 21 juin 2016, et selon les spécifications indiquées à la soumission de ladite compagnie et aux documents annexés à celle-ci.

Que la dépense nette découlant de la présente résolution soit prise à même le fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge et soit remboursée sur une période de dix (10) ans.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas le directeur général de la Ville, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE

278/04-07-16

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-05 SUR INVITATION – FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 8 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de 8 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pierre supplémentaire (mélange spécial) pour l'entretien des chemins d'hiver.

Que les entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, en date du 4 juillet 2016.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

279/04-07-16

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-06 SUR INVITATION – SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE CINQ (5) SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET AUTRES D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT que le contrat de service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres de cinq (5) édifices municipaux pour une partie des années 2015 et 2016 arrivera à échéance le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour le service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres des cinq (5) édifices municipaux suivants, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018 :

- la bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand dans le secteur L'Annonciation située au 230, rue L'Annonciation Sud,
- le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge dans le secteur L'Annonciation situé au 1550, chemin du Rapide,
- l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud,
- l'édifice Félix-Gabriel-Marchand dans le secteur L'Annonciation situé au 259, rue L'Annonciation Sud,
- la bibliothèque municipale dans le secteur Sainte-Véronique située au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT que, malgré le fait que le coût du contrat projeté découlant du présent appel d'offres est estimé à moins de 25 000 \$, il a été recommandé de lancer un appel d'offres sur invitation pour les deux (2) ans du contrat, au lieu de procéder à une demande de prix pour un an comme l'an dernier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour le service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres des cinq (5) édifices municipaux (édifices publics) mentionnés ci-dessus à Rivière-Rouge, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018.

Que les personnes ou les entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, en date du 4 juillet 2016.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

280/04-07-16

APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville, le tout selon les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*.

ADOPTÉE

281/04-07-16

MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme « Grume bureau d'architecture/GBA inc. » pour la préparation et la réalisation d'un plan descriptif pour des travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), tel mandat pour un montant total d'honoraires professionnels de 1 560 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition verbale du 4 juillet 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Que ladite dépense soit prise à même le fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

ADOPTÉE

282/04-07-16

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-07 SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics et le Service des loisirs, de la culture et du tourisme à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), tels travaux comprenant, entre autres, la réfection des blocs sanitaires au centre.

Que les entrepreneurs invités à soumissionner soient ceux choisis par le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, en date du 4 juillet 2016.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

283/04-07-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR UN MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR LA PRODUCTION DE DESCRIPTIONS TECHNIQUES ET DE PLANS DE L'ASSIETTE DE CERTAINS CHEMINS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que tous les excédents sans désignation cadastrale sont sous gestion municipale et devront faire l'objet d'une fermeture et d'une transmission aux propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la vérification du statut de certains chemins dans une partie de la Ville de Rivière-Rouge, plus particulièrement dans le secteur Sainte-Véronique, le « Groupe Barbe et Robidoux SAT », arpenteurs-géomètres, a constaté que la Ville ne détenait pas de titres ou n'avait pas procédé à des fermetures pour les chemins mentionnés ci-dessous;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'actuel programme de rénovation cadastrale, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune exige que soit identifiée l'origine des droits de propriété de tous les propriétaires des lots créés et que, si les arpenteurs-géomètres ne trouvent pas de titres de propriété pour la Ville, ils devront identifier lesdites rues ou lesdits chemins au nom des propriétaires en titre même si la rue est ouverte au public depuis au-delà de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que, dans les circonstances, il apparaît judicieux pour la Ville de se faire reconnaître propriétaire desdites rues et desdits chemins par l'application des articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales* en rédigeant des descriptions techniques;

CONSIDÉRANT qu'il serait donc indispensable pour la Ville de faire produire les descriptions techniques de l'assiette des chemins telle qu'elle existe actuellement;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il faudrait effectuer un relevé rigoureux de l'occupation de l'ensemble des chemins concernés et produire les plans et descriptions correspondantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel au « Groupe Barbe et Robidoux SAT », arpenteurs-géomètres, au montant total de 13 972,50 \$ (15 525 \$ moins 10 % de réduction) plus les taxes applicables, pour la production de descriptions techniques et de plans de l'assiette de certains chemins dans le secteur Sainte-Véronique, en lien avec le dossier de la réforme cadastrale actuelle, et ce, pour les six (6) chemins suivants :

Chemin du Lac-Kiamika :

Fermeture : Portion de chemin située sur les lots 11 à 13 du rang 4 du Canton de Turgeon, portions sortantes de l'emprise sur le chemin situé sur les lots 19 à 29 du rang 4 et 29 à 39 du rang 5 du Canton de Turgeon et partie du SDC longeant la ligne séparative des rangs 5 et 6 à la hauteur des lots 39 à 41 : 13 parcelles;

Chemin du Lac-Alexandre :

Régularisation : Chemin situé sur les lots 12 à 14 du rang 4 du Canton de Turgeon;

Chemin sans désignation cadastrale (SDC) sur le lot 28 du rang 4 du Canton de Turgeon :

Fermeture : Chemin situé sur le lot 28 du rang 4 du Canton de Turgeon;

Chemin sans désignation cadastrale (SDC) sur les lots 13 et 14 du rang 4 du Canton de Turgeon :

Fermeture : Chemin situé dans la ligne séparative des lots 13 et 14 du Canton de Turgeon;

Chemin du 5^e-Rang Nord et Sud :

Régularisation : Chemin situé sensiblement dans la ligne séparative des rangs 4 et 5 à la hauteur des lots A jusqu'à l'aire de virage située sur le lot 18;

Fermeture : chemin situé dans la ligne séparative des rangs 4 et 5 à la hauteur des lots 18 à 25;

Chemin du Lac-de-la-Haie :

Régularisation : Portion du chemin située sur les lots 26 et 27 du rang 6 du Canton de Turgeon;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

le tout conformément à leur proposition datée du 15 juin 2016 et à leur offre de réduction de 10 % offerte par courriel le 22 juin 2016.

Que ladite dépense reliée à ce mandat soit prise de la façon suivante :

- 8 500 \$ à même le budget;
- et le solde à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

284/04-07-16

MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR LA FOURNITURE D'UN PLAN ET DE DESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LE PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme d'arpenteurs-géomètres « MPMAG inc. », au montant total de 1 370 \$ plus les taxes applicables, pour la fourniture d'un plan et de descriptions techniques pour le projet d'échange de terrains entre la Ville de Rivière-Rouge et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, le tout conformément à leur proposition datée du 21 juin 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

285/04-07-16

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 88, 68, 96, 118, 131 ET 174 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billet un montant total de 1 823 700 \$:

<u>Règlements d'emprunt numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
88	137 500 \$
68	83 700 \$
96	51 100 \$
118	610 200 \$
131	365 300 \$
131	537 400 \$
174	38 500 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 823 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 88, 68, 96, 118, 131 et 174 soit réalisé.

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 13 juillet 2016.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

➤ 2017	155 600 \$
➤ 2018	159 200 \$
➤ 2019	162 700 \$
➤ 2020	166 500 \$
➤ 2021	170 400 \$ (à payer en 2021)
➤ 2021	1 009 300 \$ (à renouveler).

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville de Rivière-Rouge émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 juillet 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 88, 68, 118 et 131, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

286/04-07-16

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	210 760,15 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	170 666,19 \$
Comptes courants :	<u>779 602,14 \$</u>
Total :	1 161 028,48 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

287/04-07-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

TRAVAUX SUR DES CHEMINS – APPROBATION DES COMPTES SOU MIS SUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 250

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 250 au montant total de 51 081,12 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 4 juillet 2016.

ADOPTÉE

288/04-07-16

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DES REPRÉSENTANTS MANDATÉS POUR REMPLACER LA MAIRESSE LORS DE DEUX (2) ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, n'a pu se présenter au Relais pour la vie ainsi qu'à la remise des bourses de la Polyvalente St-Joseph, en juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucun élu n'était disponible pour ces deux (2) activités;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner les dépenses suivantes (frais de déplacement) pour les représentants qui ont été mandatés par la mairesse de la Ville pour la remplacer lors de deux (2) activités :

- Mme Louise Vallières en tant que représentante au Relais pour la vie le 3 juin 2016, pour un montant de 43,20 \$;
- M. Claude Jean, commissaire d'école, en tant que représentant pour la remise des bourses le 1^{er} juin 2016, pour un montant de 43,20 \$.

ADOPTÉE

289/04-07-16

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – EMPLOIS D'ÉTÉ – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 145/04-04-16

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution numéro 145/04-04-16 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2016 à l'effet de changer la date du début de la réaffectation temporaire de Mmes Maude Després, Jordan Bélisle et Alexandra Therrien, soit « du 1^{er} juin 2016 » pour « le 9 juin 2016 »;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer le dernier paragraphe de la résolution numéro 145/04-04-16 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2016 par le paragraphe suivant :

« D'autoriser la réaffectation du personnel suivant :

- Mme Emma Bruneau-Darmana au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 1^{er} juin 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

- *Mme Maude Després au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 9 juin 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;*
- *Mme Jordan Bélisle au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 9 juin 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;*
- *Mme Alexandra Therrien au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 2, à compter du 9 juin 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines. ».*

ADOPTÉE

290/04-07-16

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche du personnel suivant :

- Mme Raphaële Daigle au poste étudiant de sauveteur croix de bronze-Classe 1, échelon 1, à compter du 9 juin 2016 pour une période de plus ou moins douze (12) semaines;
- Mme Samantha Gareau au poste étudiant de sauveteur croix de bronze-Classe 1, échelon 1, à compter du 9 juin 2016 pour une période de plus ou moins douze (12) semaines;
- Mme Claudie Grenier au poste étudiant de sauveteur adjoint-Classe 1, échelon 1, à compter du 9 juin 2016 pour une période de plus ou moins douze (12) semaines;
- M. Stéphane Cyr au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier, classe 4 échelon 1, à compter du 20 juin 2016 pour une période de plus ou moins quatre (4) semaines;

le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

291/04-07-16

CHANGEMENT DE CLASSE POUR UNE PERSONNE SALARIÉE ET MODIFICATION AU TITRE D'EMPLOI

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que Mme Josée Fournier ait dorénavant le poste de « Adjointe administrative - Groupe 2 - Service du greffe », et qu'à compter du 28 mars 2016, cette personne salariée passera de la classe 8 à la classe 9.

ADOPTÉE

292/04-07-16

CHANGEMENT DE CLASSE POUR UNE PERSONNE SALARIÉE ET MODIFICATION AU TITRE D'EMPLOI

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que Mme France Mercure ait dorénavant le poste de « Chargé d'animation et préposé au comptoir de prêt », et que par conséquent, cette personne salariée passera de la classe 3 à la classe 5, tel changement de classe étant rétroactif au 2 mars 2016.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

293/04-07-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

MESURES DISCIPLINAIRES À UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT le rapport fait par la responsable camping et responsable planification stratégique relativement aux événements survenus dans le cadre du travail de la personne salariée portant le numéro d'employé 700001;
Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal ratifie l'avis disciplinaire remis par le directeur général par intérim, par voie d'un huissier, le 10 juin 2016 à la personne salariée portant le numéro d'employé 700001.

Que le conseil autorise, conformément à loi, le directeur général par intérim à remettre un avis disciplinaire avec suspension de trois (3) jours, sans traitement, à la personne salariée portant le numéro d'employé 700001 en lien aux événements survenus depuis le début du mois de mai 2016 et faisant suite aux autres avis disciplinaires émis antérieurement.

ADOPTÉE

294/04-07-16

Modifiée par la
résolution numéro
387/06-09-16

PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – SUIVI À LA RÉOLUTION DU 14 JUIN 2016 DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Véronique avait construit deux (2) terrains de tennis sur des terrains appartenant à la Paroisse (Fabrique) de Ste-Véronique après entente avec cette dernière;

CONSIDÉRANT que depuis cette période, la Municipalité de Sainte-Véronique, et par la suite, la Ville de Rivière-Rouge par subrogation, a entretenu lesdits terrains de tennis et leurs terrains adjacents;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge désire se départir de ses propriétés liées à l'église et ses abords;

CONSIDÉRANT que les contribuables de la Municipalité de Sainte-Véronique ont toujours contribué à l'entretien de ces terrains de tennis;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est propriétaire d'un terrain contiguë au terrain de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un échange de terrains s'avère avantageux pour les deux (2) parties, soit pour la Ville et la Fabrique;

CONSIDÉRANT que la valeur des terrains de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge est plus élevée que la valeur du terrain de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve l'échange de terrains devant avoir lieu entre la Ville de Rivière-Rouge et la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge, le tout selon la proposition de la Fabrique contenue à sa résolution adoptée le 14 juin 2016 et tel que résumé ci-dessous :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

- la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge céderait à la Ville de Rivière-Rouge :
 - a) le terrain constitué d'une partie du lot 18-5 du rang 3 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, comportant une superficie de 4 027,9 m² et étant identifié sous le matricule 79037-2054-50-9708 et inscrit au nom de la Ville au rôle d'évaluation municipale, mais étant la propriété de la Fabrique selon la recherche de titre faite par l'arpenteur-géomètre;
 - b) le terrain constitué d'une partie du lot 18-5 du rang 3 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, sur la rue Beaudoin comportant une superficie de 1 091,1 m²;
 - c) une partie du terrain constituée d'une partie du lot 19-1 du rang 3 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, comportant une superficie de 4 453,2 m² et étant identifié sous le matricule 79037-2054-50-8162; la partie de ce terrain qui serait cédée à la Ville est une bande située à l'extrémité sud du terrain actuel, s'étendant du boulevard Fernand-Lafontaine jusqu'au lac Tibériade, sur une largeur suffisante pour englober la portion nord du terrain de tennis actuel (environ 75 pieds);
 - d) une partie du terrain étant identifiée sous le matricule 79037-2054-40-3153 où est érigée l'église du secteur Sainte-Véronique et constituée d'une partie du lot 18-7 et d'une partie du lot 19-6 du rang 3 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, comportant une superficie de 10 886,4 m² selon les données du Service de l'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle; la partie cédée à la Ville serait la portion située derrière l'église, limitée à l'ouest par la rue Lavoie et au nord par la rue de l'École et dont la superficie est d'environ 6 000 m²;
- en contre-partie, la Ville de Rivière-Rouge :
 - accepte de céder le terrain vacant lui appartenant, compris entre le boulevard Fernand-Lafontaine et le lac Tibériade; ce terrain nommé « parc Ragot » correspond au matricule 79037-2054-51-5702 et est constitué d'une partie du lot 19-1 du rang 3 du cadastre officiel du Canton de Turgeon et dont la superficie est de 1 112,6 m²;
 - accepte de prendre à sa charge la totalité des frais professionnels à être encourus auprès des arpenteurs-géomètres, notaires ou de tout autre professionnel, afin de réaliser les opérations cadastrales d'identification et de subdivision des nouveaux lots à être créés;
 - renonce à percevoir d'éventuels frais pour « parcs et espaces verts » qui pourraient être facturés à la Fabrique suite aux nouvelles subdivisions effectuées dans le cadre du contrat éventuel à intervenir entre les parties;
 - renonce à percevoir les droits sur les mutations immobilières suite au contrat à intervenir entre les parties;
 - prend à sa charge la relocalisation de la statue du Sacré-Cœur, présentement devant l'église du secteur Sainte-Véronique, dans un endroit à être désigné par la Fabrique, à l'intérieur du cimetière du même secteur et remettra le terrain dans son état naturel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

- prend à sa charge l'entretien du cimetière du secteur Sainte-Véronique, soit de tondre le gazon l'été et d'effectuer le déneigement de l'entrée principale, sur demande, durant l'hiver, jusqu'au 1^{er} juin 2031.

Que la délimitation des lignes séparatrices des nouvelles subdivisions résultant de l'application des paragraphes C et D énumérés ci-dessus, fasse l'objet d'un consensus entre les parties. Ce consensus pourrait faire en sorte qu'une portion du lot 19-6 appartenant à la Ville, mais physiquement incluse à l'intérieur du terrain qui resterait à la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge après la cession mentionnée au paragraphe D, soit cédée par la Ville à la Fabrique.

Que cet échange de terrains soit réalisé selon les descriptions techniques et plans préparés par M. Christian Murray, arpenteur-géomètre.

De mandater M^e Michel Pilon, notaire, de Pilon-Gélinas notaires, pour la préparation d'un projet d'acte notarié relié à la présente résolution.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que le projet d'acte notarié soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'approbation de l'engagement de crédit qu'il comporte.

ADOPTÉE

295/04-07-16

VERSEMENT DE LA MOITIÉ DE L'INDEMNITÉ D'EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de l'acte de vente par Jean-Paul Telmosse à Pierre Telmosse intervenu devant M^e François Amadei, notaire, le vingt-deux octobre mille neuf cent soixante-dix-neuf (22/10-1979), et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 136235, est incluse la charge suivante, à savoir :

« Au cas d'expropriation de l'immeuble présentement vendu pour le nouveau tracé de la route numéro 117, le Vendeur se réserve la moitié (½) de l'indemnité d'expropriation qui sera versée à cette occasion, pour le terrain seulement à l'exclusion de toute bâtisse qui y sera érigée. »;

CONSIDÉRANT que cette clause est incluse dans tous les contrats découlant de cette vente, soit celui avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), puis avec la Corporation de développement économique de la Rouge (CDER) et ainsi de suite;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a reçu pour la Corporation de développement économique de la Rouge un montant d'indemnité d'expropriation pour un terrain concerné par cette condition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la moitié de l'indemnité d'expropriation, soit un montant de 2 009 \$ à M. Jean-Paul Telmosse.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

296/04-07-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

MANDAT POUR L'EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la mairesse, Mme Déborah Bélanger, pour procéder à l'embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général, laquelle embauche devant être entérinée lors d'une prochaine séance du conseil.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de la directrice générale ou du directeur général pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

297/04-07-16

PERMISSION À CERTAINS VÉHICULES TOUT-TERRAIN MOTORISÉS DE CIRCULER SUR LA RUE ROBIDOUX ET SUR UNE PARTIE DE LA RUE MOFFETTE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 275 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux, adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 mars 2016, lequel est entré en vigueur le 27 juin 2016;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 275 permet la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur certains chemins situés dans le secteur Sainte-Véronique dans le but de se rendre jusqu'au chemin du Lac-McCaskill (aux limites du territoire) à partir du Camping Sainte-Véronique en passant par le noyau villageois (boulevard Fernand-Lafontaine);

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de permettre aux usagers de se rendre au bâtiment de la plage du Village-relais afin d'avoir accès aux toilettes;

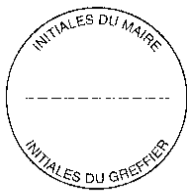
CONSIDÉRANT que pour se rendre audit bâtiment, il est nécessaire de permettre la circulation :

- sur la rue Robidoux sur toute sa longueur, soit une distance de deux cent (200) mètres à partir du chemin du Tour-du-Lac-Tibériade;
et
- sur une partie de la rue Moffette, soit une distance de quatre-vingt (80) mètres à partir de l'intersection de la rue Robidoux à l'intersection du boulevard Fernand-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que selon le paragraphe 4 du deuxième alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les véhicules hors route*, une municipalité peut permettre la circulation de véhicules hors route sur des chemins municipaux, et ce, sans l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT), sur une distance maximale d'un kilomètre à la condition qu'une signalisation routière l'autorise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

D'autoriser la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur la rue Robidoux sur toute sa longueur, soit une distance de deux cent (200) mètres à partir du chemin du Tour-du-Lac-Tibériade, et sur une partie de la rue Moffette, soit une distance de quatre-vingt (80) mètres à partir de l'intersection de la rue Robidoux à l'intersection du boulevard Fernand-Lafontaine, et ce, en conformité avec le paragraphe 4 du deuxième alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Que la présente autorisation de circuler soit valide toute l'année.

Qu'il soit interdit de circuler sur les lieux entre 22 heures et 7 heures du matin.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment, pour l'installation de la signalisation appropriée.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au Club Quad Hauts-Sommets et à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

298/04-07-16

CONTRAT DE SERVICE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) ET LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DU BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 147/04-04-16 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2016 par laquelle la Ville de Rivière-Rouge demandait au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de lui confier le mandat de déneigement de la partie du boulevard Fernand-Lafontaine dont il est responsable, soit entre le centre de services du MTMDET et la rue de l'École;

CONSIDÉRANT la proposition reçue le 22 juin 2016 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant le déneigement et le déglçage (l'entretien d'hiver) devant être effectués par la Ville dans le secteur Sainte-Véronique, soit à partir de l'intersection avec la route 117, dans une direction généralement est, jusqu'à l'intersection avec la rue de l'École;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le contrat de service devant intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Ville de Rivière-Rouge concernant le déneigement et le déglçage (l'entretien d'hiver) à faire par la Ville de Rivière-Rouge dans le secteur Sainte-Véronique, soit à partir de l'intersection avec la route 117, dans une direction généralement est, jusqu'à l'intersection avec la rue de l'École, tel contrat d'entretien d'hiver étant pour un an, soit pour la période du 22 octobre 2016 au 14 avril 2017 au montant de 27 050 \$ par année et étant renouvelable sur deux (2) autres années sans indexation pour un total de trois (3) ans.

Que ledit contrat fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit, lequel document porte le titre de :

« ministère des Transports, contrat de service / déneigement et déglçage des infrastructures routières, dossier N° 8810-16-4997, devis spécial (101), contrat avec fourniture de matériaux par la Ville de Rivière-Rouge avec approvisionnement libre (classe 49), saison 2016-2017 ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution soit un complément à la résolution numéro 147/04-04-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

ADOPTÉE

299/04-07-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LE REMPLACEMENT DE LA DESCENTE ARRIÈRE DE LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation de travaux pour le remplacement de la descente arrière de la salle Sainte-Véronique, le tout pour un montant total de 6 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat des matériaux et autres étant requis pour l'exécution desdits travaux, lesquels travaux devant être réalisés par le personnel de la Ville.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

300/04-07-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE COMMERCIALE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'une tondeuse commerciale à rayon de braquage zéro Husqvarna, moteur Kawasaki 23.5 HP, 2 cylindres, auprès de la compagnie « Ventes et Services Ste-Marie enr. », au montant total de 8 159,99 \$ plus les taxes applicables (total de 9 381,95 \$ incluant les taxes applicables).

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

301/04-07-16

TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LE CENTRE DU FLORÈS ET LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES LAURENTIDES

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte d'offrir une plage horaire spécifique à la clientèle avec déficience intellectuelle du Centre du Florès et du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, selon un horaire préétabli par le Service des loisirs et de la culture, pour l'utilisation de la piscine pour l'année 2016, et ce, gratuitement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Qu'une pénalité de 25 \$ soit imposée à l'organisme qui annulera une session à moins de vingt-quatre (24) heures à l'avance.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

302/04-07-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA BARRIÈRE AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 200/02-05-16

CONSIDÉRANT la résolution numéro 200/02-05-16 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2016 :

- octroyant le contrat pour les travaux d'électricité à la compagnie « Lacasse Électrique inc. » au montant de 1 144,54 \$ plus les taxes applicables;
- et autorisant le Service des travaux publics à effectuer les travaux de préparation requis pour l'installation de ladite barrière au Camping Sainte-Véronique du côté du lac, tels travaux pour un montant maximum de 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que pour compléter les travaux, le Service des travaux publics a dû faire effectuer des travaux supplémentaires, tels que l'ajout de conduits en PVC pour la boucle de détection et de caméra et les honoraires s'y rapportant, pour un montant de 950,85 \$ plus les taxes applicables, lequel coût n'ayant pas été prévu à la résolution numéro 200/02-05-16;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 200/02-05-16, adoptée à la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2016, soit modifiée pour y ajouter une dépense supplémentaire de 950,85 \$ plus les taxes applicables, consistant en un dépassement de coûts aux travaux prévus à ladite résolution.

Que cette dépense supplémentaire soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

303/04-07-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR UN MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DES SOLS NÉCESSAIRE AVANT LA MISE EN PLACE DE CINQ (5) TOILETTES SÈCHES SUR LA PARTIE MONTAGNE AU CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la compagnie « Géo-Vert » pour la réalisation d'une étude des sols nécessaire avant la mise en place, en 2016 et 2017, de cinq (5) toilettes sèches, sur la partie montagne au camping municipal dans le secteur Sainte-Véronique, telle compagnie devant retenir, à ses frais, les services professionnels d'un ingénieur de la compagnie « Sol-Eau Ingénium inc. », pour superviser, approuver et signer ladite étude, tel mandat au montant total de 4 550 \$ plus les taxes applicables et devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée 23 juin 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la responsable camping et responsable planification stratégique, Mme Valérie Pichot, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent mandat et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

DIVERS

304/04-07-16

TOURNOI DE GOLF ANNUEL 2016 DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES ET CENTRE DE RÉADAPTATION DES HAUTES-VALLÉES (CHDL-CRHV) DU 29 AOÛT 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat déjà effectué de trois (3) billets au montant de 180 \$ chacun pour le tournoi de golf annuel 2016 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV), qui aura lieu le 29 août 2016 au Club de golf de Nomingue, et d'entériner le versement déjà effectué d'un don au montant de 1 900 \$ à ladite Fondation.

ADOPTÉE

305/04-07-16

APPUI – DEMANDE DE SOUTIEN À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON (OBV RPNS)

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est présent sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le 17 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé son budget 2016-2017 et que ce budget prévoit l'abolition du programme de sensibilisation aux algues bleu vert en 2016-2017 (programme Opération Bleu Vert) ainsi que des coupures de 10 % du budget de fonctionnement des organismes de bassins versants à partir du 1^{er} avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'une lettre conjointe a été envoyée le 12 mai dernier au député de Papineau par le COBALI et l'OBV RPNS demandant son soutien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la démarche de l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) dans ses revendications en cette matière.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au gouvernement du Québec de rétablir les fonds, dans les meilleurs délais possibles, du programme Opération Bleu Vert et de l'aide financière attribuée au fonctionnement des organismes de bassins versants.



No de résolution
ou annotation

306/04-07-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Que la présente résolution soit transmise, pour fin de suivi, à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS).

ADOPTÉE

APPUI – DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) DANS LE DOSSIER DE RECONNAISSANCE DE RÉSERVE NATURELLE SUR DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 54 de *la Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques peut reconnaître comme réserve naturelle toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation;

CONSIDÉRANT qu'un cas est survenu à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, sans que la municipalité ne soit consultée et que cela engendrera plus d'inconvénients que d'avantages pour l'ensemble des citoyens qu'elle représente;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 19 de l'article 204 de *la Loi sur la fiscalité municipale* prévoit qu'une propriété qui a été décrétée comme étant une réserve naturelle en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel est exempte de toute taxe foncière, municipale ou scolaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère que cette action cause une iniquité envers les autres citoyens payeurs de taxes foncières étant donné que la propriété privée possédant le statut de réserve naturelle utilise et bénéficie des services publics rendus à la population, tout en ne contribuant pas au fardeau fiscal que ces services occasionnent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant l'annulation de l'entente de reconnaissance de réserve naturelle et l'obligation par le ministère de consulter les instances directement concernées, soit les municipalités.

Que la présente résolution soit transmise, pour fin de suivi, à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

307/04-07-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

À la demande de Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, il est proposé à l'unanimité par tous les membres du conseil de modifier l'ordre du jour de la séance pour que le titre de l'item E.5, qui a traité au début de la séance, soit modifié afin qu'il devienne ce qui suit :

E.5 Mandat professionnel à une firme *d'architectes* pour des travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

ADOPTÉE

308/04-07-16

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 11 juillet 2016 à 16 h 30. Il est 20 h 59.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse